

ARRÊTÉ Réglementant la circulation

Arrêté N° 55/2025

Le Maire de la Commune de Bessines,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment ses articles L.2212-2 L.2213.1 et L.2213-2,

Vu la demande formulée par la société EQUANS INEO Réseaux Centre Atlantique, 282 rue Jean Jaurès, 79000 NIORT représentée par M. Jeffrey BROSSARD, en date du 05 mai 2025,

Considérant qu'à l'occasion de travaux d'alimentation antenne, il y a lieu d'autoriser les travaux et de réglementer la circulation rue des Oiseaux, 79000 Bessines.

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 20 mai 2025, la société EQUANS INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE est autorisée à exécuter les travaux énoncés dans sa demande. Les travaux se dérouleront pendant une période calendaire de 30 jours.

Durant la durée des travaux (30 jours), la rue des Oiseaux sera fermée à la circulation, le stationnement et le dépassement seront interdits pour tous les véhicules.

Article 2 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière-huitième partie « signalisation temporaire ».

La fourniture, la mise en place et la maintenance de la signalisation, seront à la charge du demandeur.

L'attention du demandeur est attirée sur l'importance de la mise en place d'une signalisation avancée.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie sera chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- SDIS 79
- la société INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE

Fait à Bessines, le 07 mai 2025

Le Maire,
Christophe GUINOT

